

BUREAU FEDERAL

Réunion du 8 Juillet 2011 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Françoise AMIAUD, Sophie GABORY, Catherine GISCOU et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM. Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTE.
Bernard GAVA, Jean-Pierre HUNCKLER.

Invité : M. Jean-Yves GUINCESTRE.

Invitée et assiste en partie : Melle Stéphanie PIOGER.

Excusé : M. Rémy GAUTRON, Jean-Marc JEHANNO et Philippe LEGNAME.

Assistent : MM. Jean-Pierre de VINCENZI, Didier DOMAT, Matthieu SOUCHOIS et Christophe ZAJAC.
Mme Céline PETIT.

1 - Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Alain BERAL, Rémy GAUTRON, Jean-Marc JEHANNO et Philippe LEGNAME.

Le Bureau Fédéral félicite l'Equipe de France Féminine pour l'obtention de cette brillante médaille de Bronze lors de son Championnat d'Europe en Pologne.

L'Equipe de France Féminine U20 vient de débiter son Championnat d'Europe et en est à sa deuxième victoire.

2 - Dossiers Spécifiques.

- Lock-out.

Jean-Pierre SIUTAT informe que le lock-out a été prononcé au 1^{er} Juillet 2011, les joueurs sont donc libres, mais nous devons les assurer. Le travail de négociation avec les assurances est toujours en cours. Une réunion doit se tenir demain avec la FIBA Europe, à qui une aide avait été demandée. Tous nos partenaires ont été sensibilisés, tant les partenaires privés que le Ministère des Sports et le CNOSF. Le regroupement de l'Equipe de France masculine débutera Mardi 12 Juillet 2011 à l'INSEP.

- Sénégal.

Jean-Pierre SIUTAT informe qu'un article de presse est paru au Sénégal, expliquant que la France refusait de libérer des joueurs retenus en sélection sénégalaise. Il a rencontré cette semaine le Président de la Fédération Sénégalaise et il a été convenu de mettre en place un protocole de coopération. Mais le protocole proposé par le Sénégal ne correspond pas aux attentes de la FFBB. Un courrier a été adressé au Président de la Fédération Sénégalaise, rappelant les procédures très claires de la FIBA, dans ce genre de dossier.

Par ailleurs, les deux joueurs concernés n'ont semble-t-il pas été consultés et ne souhaitent pas non plus honorer cette sélection, préférant rester à la disposition de l'Equipe de France.

Le Bureau Fédéral souhaite refuser la libération de ces deux joueurs.

- Point sur la situation des clubs.

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle que des clubs n'étaient pas en règle avec la trésorerie fédérale et lors du dernier Bureau Fédéral, il a été décidé un refus d'engagement en cas de non règlement au 6 Juillet 2011.

Les clubs ont envoyé leurs règlements ou demandé des échéanciers, sauf le club de Denek Bat Urcuit, pour lequel il y a eu un dépôt de bilan confirmé par une liquidation judiciaire intervenue le 20 Juin 2011.

A ce jour, il ne reste que le problème de Saint Etienne, pour qui la Chambre d'Appel avait prononcé un engagement en NM1 et en NF1, sous réserve de production de documents, qui a déposé un recours devant le CNOSF avec une audience le 13 Juillet 2011.

Face à cette incertitude, elle précise que la commission fédérale Sportive est dans l'incapacité de procéder à l'élaboration des poules.

Le Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir une place en NM1 et une place en NF1, pour le Club de Saint Etienne.

- Les grands dossiers de la saison 2011/2012.

Jean-Pierre SIUTAT : pour faire suite à la Feuille de Route communiquée en Janvier 2011 et à l'avancée des différents dossiers engagés, il informe de l'établissement d'un dossier avec des actions complémentaires qu'il fera passer aux membres courant de semaine prochaine et qui sera finalisé lors du Bureau Fédéral du 27 Août 2011 à Lille.

- Mutations au sein des clubs ayant fait l'objet d'un repêchage.

Jean-Pierre SIUTAT : des clubs sont repêchés après la date limite des mutations et n'ont donc plus la possibilité de recruter.

Marie-Noëlle SERVAGE : il faut étudier les affaires très globalement et pas uniquement en raison de cas particuliers que l'on retrouvera sur l'ensemble de la pyramide et pour lesquels il peut y avoir des dérives.

Bernard GAVA : cette position a été prise afin de ne pas déstabiliser les autres clubs qui pourraient se voir piller au-delà de la date limite.

Jean-Pierre HUNCKLER : il faut traiter les demandes au cas par cas si repêchage, mais si on veut globaliser, il ne faut pas autoriser le repêchage.

Sophie GABORY : cette demande fait partie de vœux qui reviennent régulièrement. Il faudrait clarifier les choses.

Thierry BALESTRIERRE : il faut distinguer les demandes d'équipes seniors et celles de jeunes.

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle qu'il existe déjà des dispositions pour les jeunes.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite qu'une réflexion soit menée avec la commission Juridique et la commission Sportive sur la période de fin de saison et ses aléas (recours, etc...).

3 - Pôle AGF – Administration Générale et Finances.

- FBI version 2.

Christophe ZAJAC informe qu'une réunion avec le prestataire a eu lieu en début de semaine, afin d'identifier et de présenter les interlocuteurs du projet, de rappeler le périmètre du projet, d'entériner la méthodologie de collaboration préconisée et enfin de valider les modalités d'intervention. Le calendrier a été défini. Il y aura la possibilité de mise à disposition d'outil, comme l'accès à distance à une documentation. Le contrat est en cours de rédaction et la prochaine réunion aura lieu le 19 Juillet 2011.

Jean-Pierre SIUTAT précise qu'un point sera réalisé systématiquement à chaque réunion du Bureau Fédéral afin de suivre l'avancée des travaux.

- Dossier d'union CASE Basket / Roche la Molière.

Marie-Noëlle SERVAGE expose le dossier transmis par la commission fédérale Juridique :
Dans le cadre de la création de l'union AL Roche – CASE Métropole Basket, constituée entre les associations sportives de l'AL Roche et du CASE Basket il est demandé la prise en charge de :

1 équipe seniors masculins : NM1

1 équipe seniors masculins : NM2

Le Comité Départemental a émis un avis favorable mais avec réserve et la Ligue Régionale a émis un avis défavorable.

Une discussion s'engage.

<p>Le Bureau Fédéral demande à la commission fédérale Juridique une nouvelle étude du dossier, qui sera revu à la réunion du 27 Août 2011.</p>

- Composition de la commission fédérale Juridique.

Marie-Noëlle expose la composition à valider :

- Commission Fédérale Juridique : Stéphanie PIOGER, Présidente.
- CFJ section qualification : Christian MISSER, Président. Pierre SINTES, Jean-Michel ANDRE et Dominique CRESPIAN, membres.
- CFJ section juridique : Stéphanie PIOGER, Présidente. Julien BERANGER (CNOSF), Laurent EGHAZARIAN (FF Athlétisme), Jean-Claude BRIERE et David ATTAR, membres.
- CFJ section règlements : Michel GILBERT, Président. Jacques PONTILLE, membre.

<p>Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.</p>

4 - Pôle 1 – Haut Niveau

- Euro Féminin 2011 : point sur la compétition.

Jean-Pierre de VINCENZI rappelle que l'équipe de France féminine a terminé troisième de sa compétition, ce qui la qualifie pour le tournoi préolympique. C'est un bon résultat. Il y aura quelques réajustements à faire afin de combler certaines lacunes.

Thierry BALESTRIERE souligne la bonne mentalité du groupe avec une belle cohésion.

Jean-Pierre SIUTAT informe que le point sera fait avec Pierre VINCENT afin de connaître ses intentions par rapport à l'équipe de France.

- LFB : numérotation des maillots.

Thierry BALESTRIERE fait part d'une demande qu'il a reçue d'un club, de pouvoir numéroter les maillots au-delà de 15. Il rappelle que cela a déjà été autorisé la saison passée. Le règlement FIBA Europe (article 8731 des règles FIBA Europe) qui donne la possibilité de numéroter au delà de 15 avec une numérotation allant de 5 en 5 (20 à 25, 30 à 35, 40 à 45 et 50 à 55). Après vérification, rien dans les règlements sportifs n'apporte une précision en plus du règlement officiel. Il propose donc d'autoriser les clubs qui souhaitent aller au delà de 15 de pouvoir le faire selon les mêmes règles que FIBA Europe (numérotation de 5 en 5).

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, en autorisant cette disposition exclusivement à la Ligue Féminine de Basket.

- Organisation de la gestion des arbitres de Haut Niveau.

Jean-Pierre SIUTAT explique qu'il s'agit de mettre en place une nouvelle organisation suite au souhait de Pascal DORIZON de ne plus assurer sa fonction de directeur technique de l'arbitrage à compter de fin juin 2011. Il expose la situation actuelle de l'organisation de l'arbitrage de Haut Niveau et propose d'apporter les modifications suivantes :

- De remplacer pascal DORIZON par Christian ALTMAYER, au sein de la commission d'évaluation des arbitres de Haut Niveau chargée de l'évaluation et des désignations des arbitres de HN1, HN2 et HN3.
- De remplacer le DNA par un collège technique composé de 4 personnes :
 - o Christina ALTMAYER, animateur,
 - o Joseph BISSANG, David CHAMBON et Eddie VIATOR, intervenants.
 - o Qui sera chargé de l'encadrement technique des arbitres de Haut Niveau.
 - o De supprimer le coaching individuel.
 - o De confier la supervision de la préparation des potentiels internationaux 2013 (groupe HN1) et des potentiels internationaux 2015 (groupe HN2 et HN3), gérée par Goran RADONJIC, à Christian ALTMAYER.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

Un courrier sera adressé dès le début de semaine prochaine à tous les acteurs concernés, ainsi qu'aux membres du Comité Directeur, afin de diffuser cette nouvelle mise en place.

5 - Pôle 3 – Marketing et Communication.

- Euro 2013 Féminin : point.

Jean-Pierre HUNCKLER informe qu'une réunion des sites désignés s'est tenue lors l'Assemblée Générale à Aix les Bains, qui a permis de faire un point global de l'organisation. Pour le site retenu de la Bretagne, il reste encore à monter le dossier pour le CNDS, mais il faut impérativement déterminer la ville retenue dans les meilleurs délais. Une réunion aura lieu le 22 Juillet 2011 afin de caler le mode de fonctionnement financier du dossier.

Le Bureau Fédéral souhaite que Jean-Pierre HUNCKLER obtienne les confirmations nécessaires des collectivités des deux sites qui manquent, pour le 1^{er} Août 2011, dernier délai.

- Euro 2013 Féminin : contrat avec la FIBA.

Jean-Pierre SIUTAT informe que le contrat avec la FIBA est maintenant bouclé et que la FFBB serait d'accord sur le principe. Il s'agit d'un protocole d'accord. Des négociations sont toujours en cours.

Le Bureau Fédéral souhaite que la signature de ce contrat soit reportée à une date ultérieure.

- Euro 2015 Masculin : point sur la candidature franco-allemande.

Jean-Pierre SIUTAT : suite aux déclarations faites lors de l'Assemblée Générale d'Aix les Bains, l'Italie, l'Allemagne et la France ont déjà signé le protocole, mais la Belgique a décliné. La Croatie a donc été sollicitée et vient de renvoyer le protocole signé. Nous sommes donc à même de proposer une organisation de la compétition avec 4 pays.

- 3vs3 : workshop et demande de la FIBA.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que la FIBA avait sollicité la FFBB afin d'organiser une phase de test de la compétition 3.3, afin d'expérimenter leur plateforme, les règles, etc.... d'autres pays ont également été sollicités comme l'Italie. Un Workshop sera donc organisé le 23 Juillet 2011 au Stade Charlety à la salle Charpy, en présence des représentants FIBA.

Une information plus précise de cette manifestation sera envoyée la semaine prochaine aux membres du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre SIUTAT fait ensuite part d'une demande de la FIBA de pouvoir utiliser le domaine internet réservé par la FFBB www.basket3x3.com pour le développement de la compétition et le lancement de la discipline au premier trimestre 2012.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral souhaite se donner le temps de la réflexion et fera connaître sa décision ultérieurement.

7 - Pôle 4 – Territoires.

- Championnat de France jeunes 2011/2012.

Marie-Noëlle SERVAGE expose les propositions de la commission fédérale Sportive de wild-cards pour la saison 2011/2012 :

- Cadets 2^{ème} division:
 - Besançon
 - DA Dijon 21
 - BCP Nîmes
 - Union Strasbourg Alsace
 - Pacé CO.
- Minimes filles :
 - Union Quercy Lomagne
 - Tremblay Athlétique Club
 - Netreville Evreux
 - Saint Berthevin
 - 1 équipe reste encore à déterminer et sera communiquée ultérieurement.
- Minimes garçons :
 - Etendard de Brest
 - Prissé Macon
 - JALT Le Mans
 - ASPTT Caen
 - Union Basket Tarn et Garonne.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- Challenge du licencié.

Bernard GAVA informe qu'il a travaillé avec Anne-Marie ANTOINE afin de pouvoir redéfinir les critères de priorité.

Jean-Pierre SIUTAT précise que 107.000 licenciés n'ont pas renouvelé leur licence après la première année. Il faudrait mettre en place une véritable réflexion et une vraie mobilisation sur la fidélisation des licenciés après la première année. Pourquoi ne pas introduire ce critère de fidélisation après la première année, dans le challenge.

Une proposition sera prochainement envoyée aux membres du Bureau Fédéral afin d'en discuter à la prochaine réunion du 27 Août 2011.

8 - Questions diverses.

- Stéphanie PIOGER : la commission fédérale Juridique est saisie d'un dossier de demande d'union "Union Basket la Rochelle" la commission Juridique avait émis un premier avis défavorable en raison d'un dossier non finalisé. Or le dossier est à présent complet et le projet sportif est très intéressant avec l'engagement d'une équipe senior en NM2 et l'engagement d'une deuxième équipe senior en NM3. L'avis de la commission Juridique est donc favorable.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.
--

- Thierry BALESTRIERE : la réunion d'harmonisation du calendrier de la Ligue Féminine aura lieu le 20 Août 2011 à Charleville Mézières. Par ailleurs, la saison prochaine, 11 clubs de Ligue Féminine fonctionneront en billetterie informatisée et 4 clubs en Ligue 2.
- Cathy GISCOU informe que la billetterie pour le match de l'équipe de France masculine à Toulouse le 27 Juillet prochain affiche complet. Elle informe qu'afin de simplifier les choses, le remboursement des frais de déplacement aux Ligues pour le Challenge Benjamin se fera sur la base d'un forfait aller/retour SNCF.
- Jacques DENEUX informe que les réservations pour les deux rencontres de l'équipe de France masculine à Gravelines et à Liévin fonctionnent très bien. Il précise que 64 équipes se sont engagées dans le championnat junior de la Ligue Nord/Pas de Calais, ce qui permet d'envisager l'organisation de deux championnats pour la saison suivante.
- Jean-Pierre HUNCKLER informe du bon remplissage de la salle pour la rencontre de l'équipe de France à Pau le 26 Juillet prochain.
- Bernard GAVA : 35 personnes se sont inscrites au module FBI pour les Universités d'Eté. Il informe par ailleurs d'un travail en commun cet après midi avec l'UGSEL pour réaliser différentes actions.
- Jean-Pierre de VINCENZI informe qu'un contrôle de la Cours des Comptes est en cours. Il fait suite à celui précédemment réalisé, afin de vérifier si les recommandations ont été suivies d'effet.
- Jean-Yves GUINCESTRE explique qu'une mise au point est effectuée dans le domaine du suivi médical réglementaire (administratif et financier). L'AFLD, qui demandait la liste des joueurs sélectionnés pour les Jeux Olympiques, a finalement accepté de repousser le délai de production de cette liste au début de la préparation de la compétition.
- Marie-Noëlle SERVAGE communique des informations :
 - Le CNOSF a rejeté la demande de conciliation de Vichy.
 - Tribunal Administratif : Dossier de Monsieur PERRIN.

Le Bureau Fédéral prend connaissance de la décision en date du 24 mai 2011 du tribunal administratif de Toulouse dans le dossier opposant la FFBB à Monsieur PERRIN, et donne mandat au Président Fédéral afin d'interjeter appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

- FBI, dans sa version actuelle, est ré-ouvert et on comptabilise déjà 16.000 licences saisies. Des tests ont été effectués et il n'y a pas de problème majeur pour le moment.
 - L'Assemblée Générale Elective aura lieu le 8 décembre 2012 au CNOSF.
- Marie-Noëlle SERVAGE explique que lors de la bascule de fin de saison, le Comité Directeur avait décidé que les licenciés disposant d'une licence commençant par la lettre F seraient automatiquement basculés en licence VT. Aucune disposition n'ayant été prise pour les joueurs naturalisés en cours d'année, il est proposé d'étendre la mesure dérogatoire à tous les licenciés justifiant de la nationalité française avant le 30 Juin 2011 (sous réserve de production des documents justifiant de la naturalisation française avant la première demande de licence). Cette disposition n'est valable que pour cette année.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- Jean-Pierre SIUTAT communique :
 - Nouvelle association : Basket Club du Brivet (CD 44) Union Sportive Bacquevilaise Basket.

Il propose l'attribution du Label Ecole Française de MiniBasket pour 3 ans (jusqu'au 30 Juin 2014) :
US Avignon le Pontet – Enfants du Forez de Feurs – Adour Dax Basket.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

Le renouvellement du Label Ecole Française de MiniBasket pour 3 ans (jusqu'au 30 Juin 2014) :
BBC Eyens Poisat – Eveil Sportif MontMorot – Bersac RC – AS Beaumarchais.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 27 Août 2011 à Lille.